

Informations de base	
2024/2805(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le cas de José Daniel Ferrer García à Cuba	
Subject	
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	
Zone géographique	
Cuba	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/09/2024	Débat en plénière		
19/09/2024	Décision du Parlement	T10-0010/2024	Résumé
19/09/2024	Résultat du vote au parlement		
19/09/2024	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2805(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150 Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0022/2024	13/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0041/2024	16/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0042/2024	16/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0043/2024	16/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0044/2024	16/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0049/2024	16/09/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0010/2024	19/09/2024	Résumé

Résolution sur le cas de José Daniel Ferrer García à Cuba

2024/2805(RSP) - 19/09/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 380 voix pour, 182 contre et 51 abstentions, une résolution sur le cas de José Daniel Ferrer García à Cuba.

Le texte adopté en séance plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, ECR et Renew.

Les députés ont rappelé que José Daniel Ferrer García, défenseur des droits de l'homme et chef de l'opposition, a été arrêté le 11 juillet 2021 en marge de manifestations de grande ampleur à Cuba et qu'il est détenu à l'isolement depuis le 14 août 2021. Depuis mars 2023, il est détenu au secret et sa famille n'a reçu aucune information sur son état de santé et s'est vu refuser le droit de lui rendre visite.

Le Parlement a exhorté le régime cubain à libérer immédiatement et sans condition José Daniel Ferrer García et toutes les personnes détenues arbitrairement au nom de motifs politiques pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Il a condamné :

- les violations systématiques des droits de l'homme et les atteintes commises par le régime cubain à l'encontre, entre autres, de manifestants, de dissidents politiques, de dirigeants religieux et de militants des droits de l'homme;
- la torture et les traitements inhumains et dégradants perpétrés par les autorités cubaines à l'encontre de José Daniel Ferrer García et des autres prisonniers politiques.

Le Parlement a demandé une nouvelle fois au Conseil d'appliquer le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'Union) et d'adopter des sanctions à l'encontre des responsables des violations persistantes des droits de l'homme à Cuba.

En outre, les députés ont réitéré leur position sur la possibilité d'activer le dialogue politique et la clause de suspension de l'accord de coopération, étant donné que les clauses de droits de l'accord ont été constamment violées par le régime cubain.